

Déclaration FNEC FP FO CAAS 13 décembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la Commission Académique d'Action Sociale,

Les contre-réformes se suivent et malheureusement pour faire mentir le proverbe, se ressemblent. Dernière en date, le PPCR (protocole parcours professionnel, carrière et rémunérations) dont les projets de décrets statutaires en découlant ont été présentés au Comité Technique Ministériel le 7 décembre 2016. Ceux-ci ont reçu l'assentiment de certaines organisations syndicales à l'exception de FO, CGT et SNALC. Nous n'avons aucun doute sur l'effet néfaste de ce projet notamment sur le plan financier pour les collègues. L'Action Sociale va aider les personnels de plus en plus souvent confrontés à des difficultés financières et ce ne sont pas les aumônes accordées qui combinées aux pertes de pouvoir d'achat que nous subissons depuis 2010 qui vont améliorer les situations des personnels qui nous sollicitent. Il va bien falloir devoir compenser d'un côté ce qui est pris de l'autre et la balance ne penche jamais du côté des personnels ! Ceci se vérifie hélas de plus en plus.

En cette fin d'année et avec la clotûre de l'exercice 2016, nous remercions le service social pour la transmission, bien que tardive (mais nous sommes conscients des impératifs de bouclage de l'exercice 2016), des documents préparatoires à cette Commission Académique d'Action Sociale. Ces documents éclairent notre réflexion et nous nous félicitons de la prise en compte de notre demande réitérée de réévaluation des critères d'octroi des ASIA dans les points à l'ordre du jour de cette commission.

Le bilan social 2015 qui nous a été transmis met en lumière l'indigence de l'offre d'accès des ASIA aux personnels. En effet en 2015, sur les programmes 214 et 139, seuls 147 personnels ont été bénéficiaires des ASIA « aide à l'enfance et aux études » sur les 217 bénéficiaires d'ASIA. Il nous semble important que cette CAAS examine et favorise l'octroi de ce type d'aide qui est l'essence même de notre mission. Cela permettra, nous l'espérons, de limiter les demandes d'aides exceptionnelles de la part des personnels qui n'ont que ce biais pour surmonter leurs difficultés. En effet, 43.4% des dépenses de l'Action Sociale l'ont été à ce titre.

Venons-en aux points ou aux questions que nous désirons soulever lors de cette instance.

- Sans que cette remarque concerne la majorité des cas présentés, on constate qu'il peut exister dans les dossiers traités en CPAS des situations de personnes mises en difficultés par des erreurs, par une gestion tardive des dossiers, par la récupération de trop perçus résultant des retards de traitement des dossiers imputable à l'accumulation de la charge de travail des BAM, par les délais de traitement du Comité Médical toujours aussi longs..). Sans exiger que ces cas ne soient pas étudiés ou aidés, nous rappelons que le mandat de notre fédération est de veiller à ce que les fonds d'action sociale ne soient utilisés que pour des actions relevant de l'action sociale.
- Enfin, la FNEC FP FO réitère la dénonciation de l'insuffisance des moyens alloués à l'AS dans l'EN et la revendication qu'ils soient alignés sur ceux des autres ministères : En 2012 moins de 100€ par agent EN contre près de 1000€ au Ministère des Finances et plus de 400€ en moyenne sur les autres. Nous aimerions que soit annoncée une mise à jour du montant moyen des aides accordées afin de pouvoir comparer l'évolution jusqu'en 2016.

Je vous remercie de votre attention.